



UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DE MÉDECINE



Stage de soins aux malades

Bureau du Programme des compétences cliniques

Philippe Huber

Commission d'Enseignement, 30 mars 2009

Contexte

Obligation d'accomplir un stage de soins aux malades

*article 11, ordonnance du 19.11.80
concernant les examens de médecine*

Directives édictées le 24.5.84 par le Comité directeur
des examens fédéraux (MEBEKO depuis 2007)

Nouvelle LPMed du 23 juin 2006

Règlement facultaire (sept 2010)

Commission d'Enseignement printemps 2008

*Prise de position en faveur du maintien
d'un stage obligatoire de soins aux malades*

Situation actuelle

Organisation à l'initiative des étudiants

Information des étudiants

***Journées des collèges, introduction 1^{ère} année,
secrétariat de la Faculté
site web de la faculté***

Stages de soins aux malades

Tous les étudiants ont l'obligation d'accomplir le [stage des soins aux malades](#) prévu par les directives sur la formation ([RS 811.112.2, art. 11](#)). Ce stage doit être effectué si possible avant le début des études, mais au plus tard avant l'inscription au second examen propédeutique (modules 1 + 2) à moins qu'une dispense ait été obtenue du Comité directeur ou du Doyen. Les soldats sanitaires ayant suivi avec succès le cours d'hôpital obtiennent une équivalence du stage de soins aux malades auprès du Comité directeur des examens fédéraux ([Office fédéral de la santé publique](#) - Section Examens des professions médicales - 3003 Berne).



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Commission des professions médicales MEBKO
Section "formation universitaire"

Directives sur la formation à dispenser lors du stage des soins aux malades institué par l'article 11 de l'ordonnance du 19 novembre 1980 concernant les examens de médecin

1. But

Le stage a pour but de mettre le futur médecin précocement en contact avec le malade et de lui permettre d'approfondir les relations humaines afin qu'il ait, une fois encore, l'occasion de peser mûrement sa décision de devenir médecin.

2. Désignation des hôpitaux et institutions

- 2.1. La Commission des professions médicales Section «formation universitaire» dresse la liste des hôpitaux et institutions agréés pour l'accomplissement du stage.
- 2.2. Le stage peut être accompli dans les établissements suivants:
 - hôpitaux pour le traitement de courte durée des maladies physiques
 - établissements hospitaliers pour le traitement de longue durée des maladies physiques
 - cliniques psychiatriques
- 2.3. Des institutions médico-sociales, publiques ou privées, peuvent aussi être admises dans la liste.

3. Formation sur l'ensemble des soins aux malades

Faire participer activement aux activités de soin

Initier à l'observation du malade et au système des rapports

Information appropriée au début du stage

4. Modalités pratiques

Horaires d'aide-infirmière

Doit fournir un travail effectif de soins aux malades

Au bénéfice des assurances collectives existantes

Recommandé d'offrir gratuitement le logis et le couvert

5. Accomplissement

4 semaines sans interruption

Si possible avant le début des études

Avant le 2^{ème} examen propédeutique (M1)

Soldats sanitaires peuvent être dispensés

6. Stage à l'étranger possible avec autorisation préalable

7. Attestation officielle de stage

Comment les étudiants s'organisent-ils?

Que pensent-ils de ce stage ?

Questionnaire online (Evasys) octobre 2008

Etudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année (biais...)

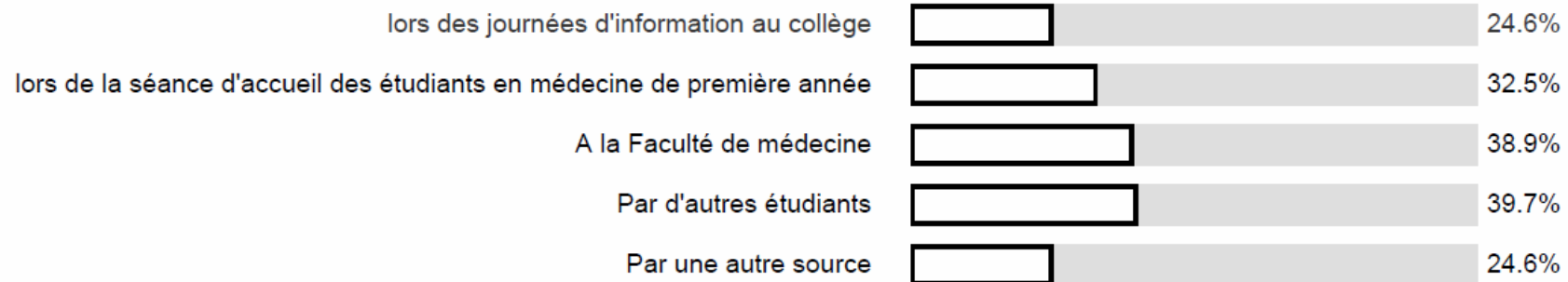
Un rappel

Taux de réponse : 126 étudiants, soit 48%

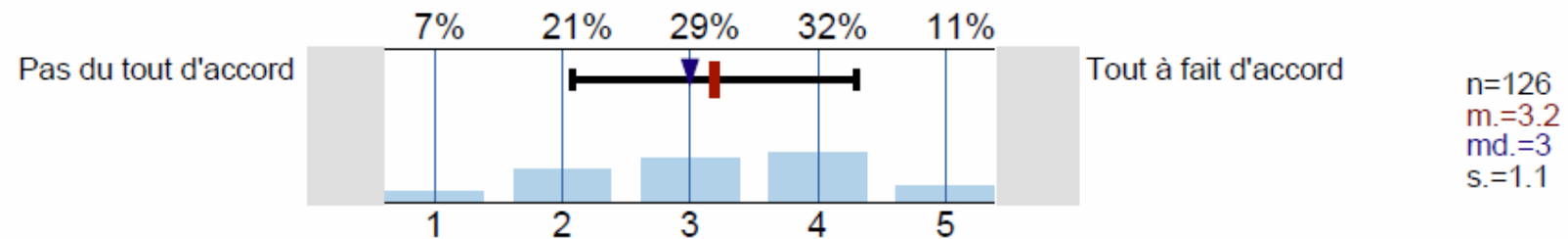
2^{ème} année: 60.5%

3^{ème} année: 39.5%

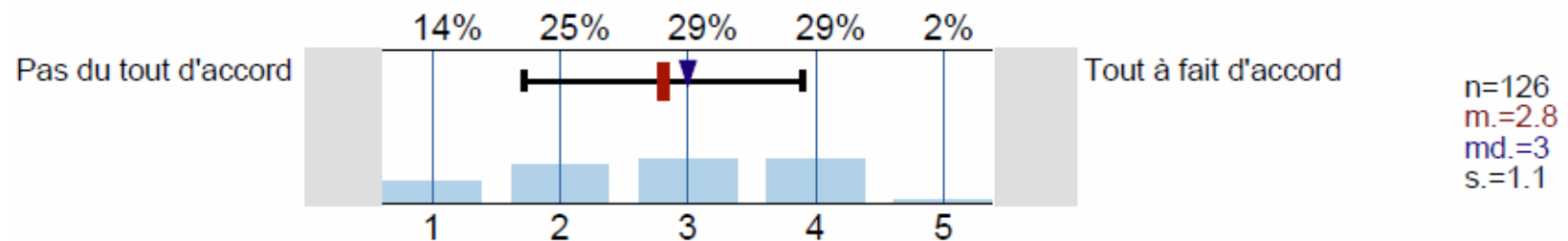
J'ai reçu une information sur le stage de soins aux malades



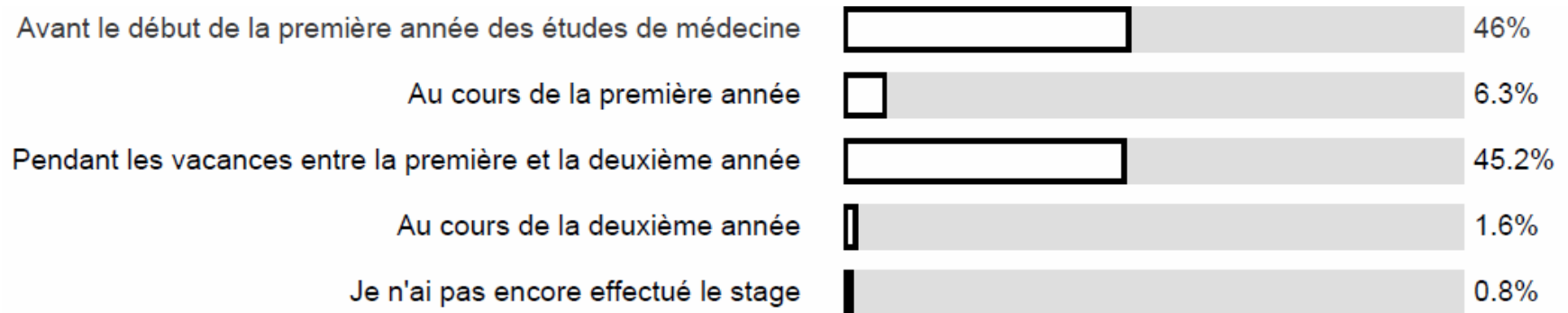
Cette information m'a aidé à organiser ce stage



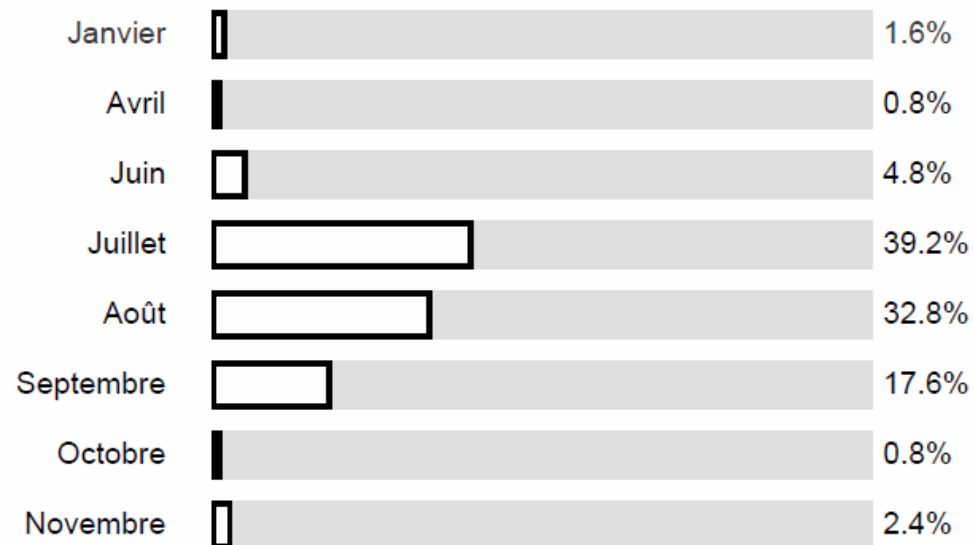
Cette information m'a aidé à comprendre les objectifs du stage



Quand le stage a-t-il été effectué?



Mois du stage?



Lieu du stage et type d'institution

Lieu du stage

77.8% Canton de Genève
14.3% Autre canton romand
7.9 % Autre

Type d'institution

40.5% Hôpital universitaire
27.0% Clinique privée
16.7 % Hôpital public
16.0% EMS
3.2% autre

Genève (90 d'étudiants)

45 HUG
30 Clinique privée
15 EMS

Suisse (19)

13 Hôpital régional
4 Hôpital universitaire
2 EMS

A l'étranger (5)

5 Hôpital

Modalités du stage

Stage rétribué : 73% ———> Niveau de rémunération (CHF)

< 500	22.6%
500-1000	64.5%
> 1000	12.9%

Fonction:

Aide soignant 100

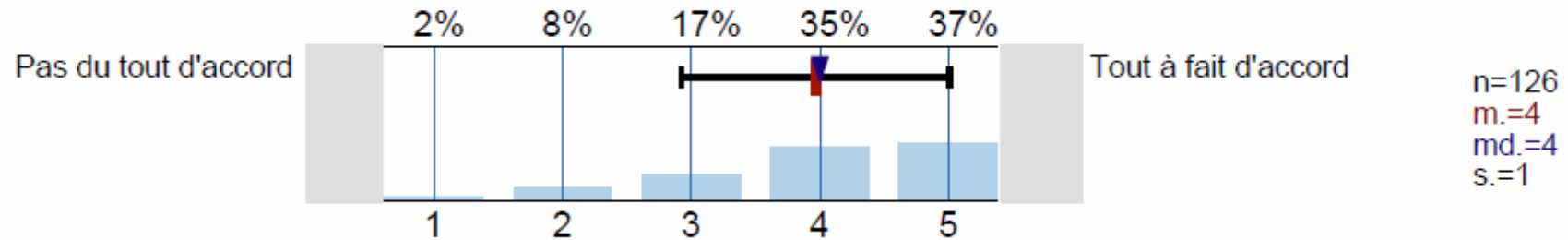
Observateur 16

Cahier des charge: 27.6%

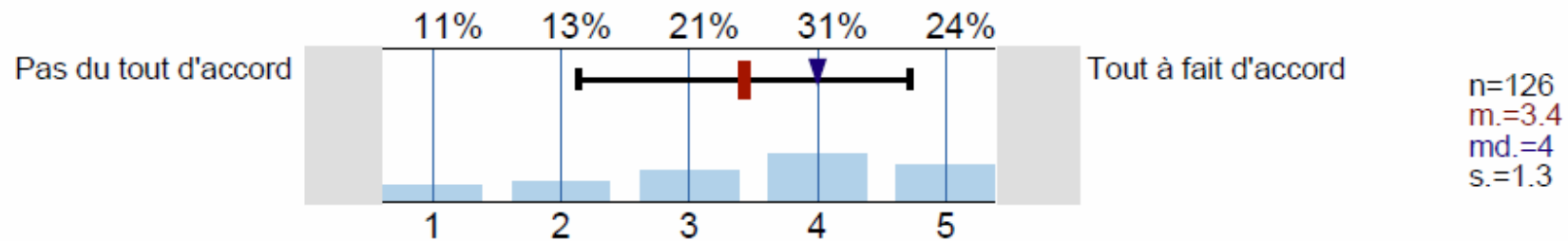
Evaluation de stage: 54%

Opinions sur le stage

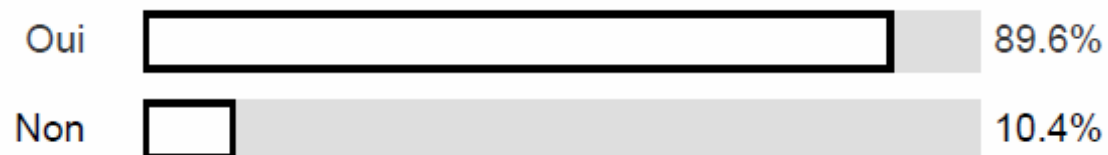
J'ai beaucoup appris lors de ce stage



Il m'a permis de clarifier ma décision de faire médecine



Faut-il maintenir un stage obligatoire de soins aux malades au début des études de médecine ?



Commentaires

Points positifs

- 25 Réaliser le rôle et l'importance des différents soignants
- 21 Aide au choix de faire de la médecine
- 17 Découvrir le milieu des soins / l'hôpital
- 13 Découvrir le monde médical
- 9 Première approche avec les malades

Points négatifs

- 6 Pas représentatif du travail de médecin
- 3 Inutile car absence de contact avec les malades
- 2 Inégalité des stages

Propositions pour aller de l'avant

Maintenir un stage obligatoire de soins aux malades

4 semaines consécutives

Mieux préciser les objectifs du stage

Contrat d'engagement de stagiaire aide-hospitalier/ière

Rémunération plus que souhaitée (HUG: CHF 600.- bruts/mois)

Cahier des charges

Evaluation de stage

Certificat de stage

INFORMATIONS AUX RESPONSABLES DE STAGE

STAGE DE SOINS AUX MALADES EFFECTUÉ PAR LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE, LES STAGIAIRES PRE- PROFESSIONNELS et HES-S2

Vous allez accueillir prochainement dans votre service un stagiaire. Afin de préparer au mieux l'encadrement de celui-ci, nous vous informons des objectifs de stage.

OBJECTIFS

- Découvrir les modifications bio-psycho-sociales de l'individu malade
- Etablir une relation avec la personne malade
- Observer la personne malade (ses réactions psychologiques, l'évolution de son état physique)
- Collaborer avec les différents membres de l'équipe et participer aux soins de base
- Transmettre ses observations
- Appliquer les principes d'hygiène hospitalière
- S'entretenir et/ou participer à la visite médicale au moins 1 fois par semaine dans la mesure du possible (pour les étudiants en médecine)

A retourner à la Direction des Ressources
Humaines
à l'attention de Mme Ch. Bellossat

EVALUATION DE STAGE

Nom :	Stage préprofessionnel : ☐
Prénom :	Etudiant(e) en Médecine : ☐
Date de stage :	Nombre de jours effectués :
Lieu :	(pour étudiant(e) en médecine)

① Le stagiaire a-t-il respecté les horaires et les consignes de travail ☐ oui ☐ non	Si non, commentaires :
② Le stagiaire a-t-il manifesté de l'intérêt pour les diverses tâches qui lui ont été confiées : ☐ oui ☐ non	Si non, commentaires :
③ Le stagiaire a-t-il été apprécié des malades et du personnel soignant : ☐ oui ☐ non	Si non, commentaires :

➔ Indiquez vos remarques générales sur le stage :

.....
.....
.....

➔ Remarques formulées par le stagiaire :

.....
.....
.....

Signature de l'intéressé

Signature : ICO/ IRU/ RU/ RS

Signature du responsable
de la recherche de personnel soignant
Direction des ressources humaines

Date

Date

Date

Propositions pour aller de l'avant (2)

Améliorer l'information auprès des étudiants

Journées des collèges

Accueil 1^{ère} année

Site web de la Faculté et secrétariat des étudiants

Actualiser la liste des établissements genevois

Améliorer l'information auprès des établissements

HUG, cliniques privées, EMS

Rédiger un règlement facultaire !



